

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° 2026-P08
Portant délégation de fonction à M BRASIER – 1^{er} adjoint

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-18;

Vu le procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2026,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M BRASIER René en qualité de 1er adjoint au maire, en date du 20 mars 2026, ainsi que la délibération du conseil municipal s'y rapportant,

Considérant la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} A compter du 30 mars 2026, il est donné délégation de fonction à M BRASIER René, 1^{er} adjoint au maire, pour prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines suivants :

- **Travaux et entretien** : gestion de la voirie communale et de ses abords, entretien des bâtiments communaux, viabilité hivernale, infrastructures et réseaux (éclairage public, eau potable *en lien avec la 2CCAM*, défense incendie).
- **Urbanisme** : droits des sols ; suivi des différentes demandes et des contentieux,
- **Cimetière** : aménagement, entretien et nettoyage du cimetière ; octroi des concessions funéraires et toutes décisions en matière de sépulture.
- **Ressources humaines** : gestion du personnel communal,
- **Administration générale** : légalisation des signatures, authentification des copies et signature des actes notariés en cas d'absence du maire

ARTICLE 2 : Le secrétaire de mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé, et dont une ampliation sera transmise à monsieur le sous-préfet de Bonneville.

Fait à Mont-Saxonnex, le 30 mars 2026.

Notifié le : 30/03/2026

René BRASIER

Pascal PROVOST
Maire de Mont-Saxonnex

